



## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2020

Date de la convocation : 24 septembre 2020

Date d'affichage : 24 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Nicolas MENNETRIER, Maire.

**Présents** : Christine ROBILLARD, Robert BESANÇON, Marie-Laure HRVOJ, Pascal GENET, Laurence FOURNIER, Marcel CHRISTEL, Jean-Yves BRUNEAU, Géraldine PÉRÉE, Liliane VOYARD, Denis PHILIPPE, Marie-Laure LABORIE, Valérie PELLERIN, Annie SALAMI, Laurent JÉROME, Urbain VELUT, Anne-Josèphe CHARLOT, Véronique STOLTZ, Sophie MENZIN, Vincent BLANCHOT, Bruno LÉOTIER, Yohan MULLER, Julien SEYSSEL

**Secrétaire** : Madame Véronique STOLTZ

Le procès-verbal de la séance du 28 juillet 2020 est lu et approuvé à l'unanimité.

#### 20200940 – Délégations du conseil municipal au Maire : précisions

Rapporteur : Nicolas MENNETRIER

Le Maire rappelle à l'assemblée sa délibération du 9 juin 2020 par laquelle il a donné délégation au Maire pour certaines compétences prévues par l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Dans le cadre de son contrôle de légalité, la Préfecture demande à ce que certaines délégations soient précisées pour éviter tout recours administratif contre les décisions prises dans le cadre de la délégation.

Le conseil municipal approuve les décisions à apporter :

- Actions en justice (16°) : tenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, en première instance, en appel, en cassation, devant les juridictions administrative, judiciaire, tribunal des conflits et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 €
- Règlement des dommages provoqués par des véhicules municipaux (17°) : régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 1 000 € par sinistre causé par un véhicule appartenant à la collectivité.
- Demandes d'attribution de subventions (26°) : demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions dans les conditions suivantes :
  - travaux de voiries
  - travaux de réfection/construction du patrimoine
  - travaux d'économie d'énergie
  - montant maximum de la dépense subventionnable fixée à 200 000 € HT.

Le rapport est adopté.

Conseillers présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non participant
23	23	23	0	0	0

**20200941 – Personnel communal : création d’emplois**

Rapporteur : Nicolas MENNETRIER

Le Maire invite le conseil municipal à créer les emplois suivants :

- 1 emploi d’adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe dans le cadre d’un avancement de grade
- 3 emplois d’accroissement temporaire d’activité (CDD)
  - 1 pour le service technique
  - 2 pour l’accueil de loisirs.

Le rapport est adopté.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
23	23	23	0	0	0

**20200942 – Travaux de voiries - attribution de marché**

Rapporteur : Marie-Laure HRVOJ

Le rapporteur invite le conseil municipal à attribuer le marché de voiries (voie Basse) à la société Eiffage pour la somme de 118 624,75 € HT, suite à la consultation lancée sur la plateforme de dématérialisation de la commune.

Le rapport est adopté.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
23	23	23	0	0	0

**20200943 – Renforcement de l’installation d’éclairage public rue de Champêtre**

Rapporteur : Marie-Laure HRVOJ

Le rapporteur invite le conseil municipal à accepter les travaux de renforcement de l’installation communale d’éclairage public rue de Champêtre (voie Basse) pour une charge communale fixée à 1 100 €.

Le rapport est adopté.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
23	22	22	0	0	1 (Mme HRVOJ ne prend pas part au vote)

**20200944 – Alignement rue de Champêtre (voie Basse) : transactions foncières**

Rapporteur : Urbain VELUT

Toujours dans le cadre des travaux de voiries à réaliser rue de Champêtre (voie Basse), le rapporteur invite le conseil municipal à accepter les transactions à passer avec les riverains qui résultent du plan d’alignement approuvé le 2 juin 1995, sachant que les transactions s’effectuent au prix de 15 € le m<sup>2</sup>.

Marie-Laure HRVOJ précise que cet alignement permet d’élargir la chaussée et de la reprofiler.

Le rapport est adopté.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
23	23	23	0	0	0

**20200945 – Projet de concentrateur gaz : avis du conseil municipal sur la convention**

Rapporteur : Nicolas MENNETRIER

Le rapporteur explique au conseil municipal que GRDF souhaite implanter à Saint-Lyé (maison pour tous) un concentrateur leur permettant de récupérer les consommations quotidiennes de leurs clients, par leurs compteurs communicants.

Le conseil municipal est invité à accepter le principe, sachant que la décision finale n'interviendra qu'au vu de la présentation du projet définitif présenté par GRDF.

Le Maire rappelle, qu'en 2014, le conseil municipal n'avait pas répondu favorablement à cette même demande.

Denis PHILIPPE s'interroge sur l'implantation exacte de cette antenne, sur la présence d'un pare foudre et sur la nécessité d'une ligne téléphonique.

Robert BESANÇON s'inquiète, quant à lui, des parasites que pourrait occasionner cette installation pour les riverains.

Véronique STOLTZ suppose que l'ABF sera consulté.

Nicolas MENNETRIER rassure les intervenants en rappelant que GRDF doit fournir une étude technique qui devrait répondre aux différentes questions posées. Ce n'est, qu'au vu de cette étude, que le conseil municipal se positionnera définitivement.

Si la proposition de la maison pour tous ne convient pas au conseil municipal, GRDF fera une autre proposition d'implantation de l'antenne.

Le rapport est adopté.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
23	23	23	0	0	0

**20200946 – Société publique locale XDEMAT : renouvellement de la convention de prestations intégrées**

Rapporteur : Vincent BLANCHOT

Le rapporteur présente au conseil municipal le renouvellement de la convention de prestations intégrées à passer avec Xdémat, à titre de régularisation.

Le rapport est adopté.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
23	23	23	0	0	0

Rapporteur : Nicolas MENNETRIER

Le Maire présente au conseil municipal la proposition de la société Xdémat de déposer les archives électroniques aux archives départementales de l'Aube, sachant que cette prestation est gratuite.  
Le rapport est adopté.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
23	23	23	0	0	0

### **Informations et questions diverses**

#### ***Nicolas MENNETRIER :***

- répond à Julien SEYSSEL qui s'inquiète du projet de construction d'un préau à l'école maternelle, en précisant que trois dossiers sont en cours de réflexion :
- l'aménagement en bureaux de la maison d'habitation se situant à côté de l'hôtel de ville ;
- le préau de l'école maternelle ;
- l'appentis au stade.

Il attend la liste des autres demandes pour prévoir une éventuelle inscription budgétaire en 2021.

**Christine ROBILLARD** prévoit une réunion de la commission de finances en octobre pour présenter un point sur l'exécution du budget primitif 2020 et réfléchir à la modification éventuelle de la taxe d'aménagement.

#### ***Robert BESANÇON :***

- fait un point des travaux de voiries effectués, particulièrement ceux rue de Montherlant . Cette voie reste accessible uniquement aux engins agricoles. La policière municipale est chargée d'aller effectuer des contrôles.
- Le futur lotissement prévu en face d'Intermarché va nécessiter de réaliser des travaux de voirie plus conséquents.
- P.L.U. : il a rencontré le service instructeur de Troyes Champagne Métropole qui se propose de travailler avec la commune pour améliorer le P.L.U. Il est en attente des disponibilités du C.D.H.U. pour organiser une réunion de la commission urbanisme.
- Il propose au conseil municipal une visite de Grange l'Evêque et des bâtiments de Saint-Lyé.
- Il met le S.C.O.T. à disposition du conseil municipal.
- Suite à la réunion sur le P.L.U.I., il informe le conseil municipal que cette éventualité serait repoussée à 2026. Il n'y est personnellement pas favorable. Il est convaincu de la nécessité de garder la gestion de son urbanisme.

#### ***Marie-Laure HRVOJ :***

- informe le conseil municipal que les différents syndicats sont en train de procéder à l'élection de leur président dont elle ne manquera pas, le moment venu, de communiquer les noms. Monsieur BRANLE, Maire de Lusigny-sur-Barse, vient d'être élu président du SDEDA.
- Les travaux de voirie de la voie Basse devraient pouvoir commencer le 19 octobre.

#### ***Pascal GENET :***

- Informe le conseil municipal :
  - que la plantation de gazon prévue à la maternelle aura lieu durant les vacances de la Toussaint.
  - que le dernier tableau numérique est en cours d'installation.
- Il présentera au prochain conseil municipal d'octobre le nouveau projet éducatif de l'accueil de loisirs.
- Pour faire face à la propagation du virus, il a été décidé de ne plus accueillir les enfants extérieurs à Saint-Lyé à l'accueil de loisirs et au club ados durant les vacances scolaires. Toutefois, les enfants extérieurs à la commune, mais inscrits à l'école continueront de bénéficier des services de l'accueil de loisirs.

#### ***Laurence FOURNIER :***

- va réunir prochainement la commission communication où les sujets suivants seront évoqués
  - refonte du site Internet
  - intranet (élus/agents)
  - budget 2021.

**Marcel CHRISTEL** se plaint du non-respect du sens interdit rue Clémence de Hongrie. Le Maire lui répond qu'il a demandé à la policière municipale d'aller effectuer des contrôles. Il en reparlera à la commission circulation.

**Laurent JÉROME :**

- relève que la végétation place de l'église rend difficile la sortie du parking.
- signale que le miroir situé au coin des rues de Riancey/des Régales est, selon lui, mal placé.

**Véronique STOLTZ :**

- fait le point des colis des anciens. Plus d'une soixantaine n'a pas encore répondu. Alors que le Maire souhaite une relance, il est décidé que ces derniers n'auraient plus le choix. Ceux qui se manifestent bénéficieront d'un bon pour aller au restaurant. Elle fait un point sur les réponses :
  - o 270 colis Intermarché
  - o 138 bons restaurant
  - o 43 coffrets bien-êtreElle va solliciter Intermarché pour connaître leurs conditions dans la mesure où la commande de colis est moitié moins importante que prévu.
- s'inquiète du déploiement de la fibre. Le Maire lui répond qu'il n'a pas d'informations à lui communiquer pour le moment.

**Vincent BLANCHOT** exprime la difficulté à sortir de l'allée des Caves à Grange l'Evêque et, de ce fait, sa dangerosité. Le Maire étudiera le problème en commission circulation.

**Bruno LÉOTIER** est satisfait que Troyes Champagne Métropole ait mis à jour le plan du réseau d'eaux pluviales rue des Maisons Brûlées.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 h 30.



Le Maire,

Nicolas MENNETRIER

